

Image not found or type unknown



Baptiser une maison avec nom connu

Par **Camalice**, le **29/10/2020** à **15:55**

Bonjour,rnrnMa question tourne toujours autour du nom de la maison... Nous rénovons une maison qui date de 1773 avec un passé riche et contrasté. Située dans le centre bourg, cette habitation accueillera 5 logements.rnrnNous souhaitons la baptiser du surnom d'un résistant (républicain espagnol) mort pour la France. Dernièrement, un hommage lui a été rendu publiquement (exposition, dépôt de gerbe par M. le Maire, réception de sa famille, ...) et nous nous interrogeons sur notre droit à utiliser ce surnom et en quelque sorte perpétuer son nom, son action de résistance.rnrnDevons-nous par exemple solliciter l'accord de sa famille qui vit toujours en Espagne ?rnrnJe vous remercie par avance de votre réponse et vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Sincèrement,rnrnB. BALOUS

Par **Visiteur**, le **29/10/2020** à **21:02**

BonjourrnrnVous dites " nom" en titre, puis évoquez un surnom, ce qui est différent car un pseudonyme ne bénéficie pas de la protection du nom patronymique.

Par **amajuris**, le **30/10/2020** à **09:36**

bonjour,rnrnL'utilisation d'un nom de famille d'une personne nécessite l'accord de cette personne ou de ses héritiers et peut ne pas être gratuite (comme une automobile qui porte le nom d'un peintre)rnrnvotre maire pourrait sans doute vous renseigner.rnrnsalutations

Par **goofyto8**, le **30/10/2020** à **15:37**

bonjour,rnrnJ'ai souvenance d'un procès sur la Côte d'Azur où un restaurateur, peu méfiant, avait nommé son établissement " le ranch X..." du nom d'une vedette hollywoodienne de westernrnrnL'acteur américain avait été prévenu par un quidam et le restaurateur s'était retrouvé avec un procès ingagnable sur le dos.